

Etats financiers annuels de SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Mourad FRADI.

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2014 & 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		8 217 506	7 844 836
Obligations et valeurs assimilées		253 843	313 954
Titres OPCVM		162 595	257 054
	3.1	8 633 944	8 415 844
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	746 425	993 317
Disponibilités	3.3	1 932 304	1 839 986
		2 678 729	2 833 303
<u>Créances d'exploitations</u>			
<u>Autres actifs</u>			
TOTAL ACTIF		11 312 673	11 249 147
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	58 678	40 811
Autres créditeurs divers	3.5	4 702	5 048
TOTAL PASSIF		63 380	45 859
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	11 097 581	11 072 781
Sommes distribuables	3.7	151 712	130 507
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2	1
Sommes distribuables de l'exercice		151 710	130 506
ACTIF NET		11 249 293	11 203 288
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		11 312 673	11 249 147

ETAT DE RESULTAT
COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2014 & 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		255 425	320 292
Dividendes	4.1	241 823	304 021
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	13 602	16 271
Revenus des autres valeurs		-	-
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	94 437	65 485
<i>Total des revenus des placements</i>		349 862	385 777
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<161 925>	<191 892>
<i>Revenu net des placements</i>		187 937	193 885
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<32 252>	<39 001>
<i>Résultat d'exploitation</i>		155 685	154 884
Régularisation du résultat d'exploitation		<3 975>	<24 378>
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		151 710	130 506
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		3 975	24 378
<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>		938 407	<1 215 996>
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>		<237 137>	70 331
<i>Frais de négociation de titres</i>		<18 719>	<21 895>
Résultat net de l'exercice		838 236	<1 012 676>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2014 & 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		838 236	<1 012 676>
Résultat d'exploitation		155 685	154 884
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		938 407	<1 215 996>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		<237 137>	70 331
Frais de négociation de titres		<18 719>	<21 895>
<u>Distributions de dividendes</u>		<126 632>	<97 183>
<u>Transactions sur le capital</u>		<665 599>	<3 347 022>
Souscriptions		272 881	107 920
Capital		105 841	56 484
Régularisation des sommes non distribuables		165 881	51 162
Régularisation des sommes distribuables		1 159	274
Rachats		<938 480>	<3 454 942>
Capital		<743 140>	<3 536 367>
Régularisation des sommes non distribuables		<186 510>	110 187
Régularisation des sommes distribuables		<9 007>	<32 532>
Droit de sortie		177	3 770
<u>Variation de l'actif net</u>		46 005	<4 456 881>
<u>Actif net</u>			
En début de l'exercice		11 203 288	15 660 169
En fin de l'exercice		11 249 293	11 203 288
<u>Nombre d'actions</u>			
En début de l'exercice		4 917	6 334
En fin de l'exercice		4 634	4 917
<u>Valeur liquidative</u>		2 427,556	2 278,480
<u>Taux de rendement</u>		7,71%	<7,17%>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de type mixte, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31 décembre 2014, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit:

A- Actions et droits rattachés

Titre	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
ADWYA	52 200	350 022	426 631	3,77%
AIR LIQUIDE	174	52 957	40 890	0,36%
AMEN BANK	8 825	250 122	229 662	2,03%
ASSAD	49 365	428 906	395 562	3,50%
ASTREE	1 027	24 471	56 064	0,50%
ATB	12 000	48 845	52 356	0,46%
BIAT	4 600	298 102	362 273	3,20%
CARTHAGE CEMENT	82 000	241 317	199 014	1,76%
CELLCOM	5 200	40 657	42 349	0,37%
CEREALIS	30 450	205 670	207 547	1,83%
DELICE HOLDING	11 016	166 720	166 804	1,47%
ESSOUKNA	77 850	384 984	487 419	4,31%
ESSOUKNA NG 2014	33 430	164 302	197 906	1,75%
EURO-CYCLES	13 723	139 141	224 700	1,99%
HEXABYTE	8 890	82 737	82 313	0,73%
I.C.F NS 4/4	1 240	43 966	45 768	0,40%
MAGASIN GENERAL	8 000	227 649	254 976	2,25%
ONE TECH HOLDING	28 000	182 271	201 740	1,78%
POULINA G H	17 000	100 021	95 166	0,84%
S.N.M.V.T	11 400	298 411	250 048	2,21%
SAH TUNISIE	11 400	112 227	122 356	1,08%
SFBT	28 763	489 784	647 513	5,72%
SIMPAR	14 860	485 451	834 374	7,38%
SIMPAR NG 2014	3 185	99 770	162 117	1,43%
SITS	31 800	111 084	61 056	0,54%
SOMOCER	46 000	134 912	115 828	1,02%
SOTEMAIL	92 700	232 480	264 195	2,34%
SOTRAPIL	21 700	277 370	192 132	1,70%
SOTUVER	64 050	365 401	336 903	2,98%
TELNET HOLDING	32 691	191 004	166 266	1,47%
TUNINVEST-SICAR	8 518	74 059	93 988	0,83%
TUNIS RE	56 056	588 423	560 560	4,96%
TUNISAIR	50 000	58 364	57 100	0,50%
TUNISIE LEASING	16 285	367 617	348 108	3,08%
UIB	16 000	181 141	235 822	2,08%
Total actions et droits rattachés		7 500 358	8 217 506	72,64%

B- Titres OPCVM

Titre	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
FCP SAFA	300	30 553	31 480	0,28%
MAXULA INVEST.SICAV	1 250	129 909	131 115	1,16%
Total Titres OPCVM		160 462	162 595	1,44%

C- Obligations et valeurs assimilées

Titre	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
FCC BIAT CREDIMMO 1	200	82 235	82 761	0,73%
STB 2008/2	2 000	140 869	146 813	1,30%
TL 2011/1 F	200	7 900	8 135	0,07%
TL 2011/2 F	400	16 000	16 134	0,14%
Total Obligations et valeurs assimilés		247 004	253 843	2,24%
TOTAL		7 907 824	8 633 944	76,32%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	3 921 596
OPCVM	249 869
	4 171 465

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Prix de Cession/ Remboursement</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Actions	4 524 766	-	4 247 736	< 277 030 >
Titres OPCVM	306 894	-	347 044	40 150
Obligation et FCC	59 182	14 532	73 458	< 256 >
	4 890 842	14 532	4 668 238	< 237 136 >

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
Billets de trésorerie				
Hannibal LEASE au 01/02/2015	750 000	743 081	746 425	6,60%
Total billets de trésorerie	750 000	743 081	746 425	6,60%

3.3 Disponibilités:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	1 889 514	1 838 658
Ventes de titres à encaisser	88 908	173 664
Amen Bank Pasteur	67 672	144 104
Intérêt courus sur dépôt à vue	8 934	9 704
Retenue à la source opérée/dépôt à vue	< 1 787 >	< 1 940 >
Achats de titres à régler	< 120 937 >	< 324 204 >
Total	1 932 304	1 839 986

3.4 Opérateurs créditeurs:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	21 549	11 734
Rémunération du distributeur exclusif à payer	25 620	27 376
Rémunération du dépositaire à payer	3 207	1 701
Commission de surperformance	8 302	-
Total	58 678	40 811

3.5 Autres créditeurs divers:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	3 068	2 674
TCL à payer	690	1 135
Redevance CMF	944	959
Retenue à la source à payer	-	280
Total	4 702	5 048

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 se détaillent comme suit :

31/12/2014

Capital au 1^{er} janvier 2014

Montant	11 072 781
Nombre de titres	4 917
Nombre d'actionnaires	113

Souscriptions réalisées

Montant	105 841
Nombre de titres	47
Nombre d'actionnaires entrants	2

Rachats effectués

Montant	<743 140 >
Nombre de titres	330
Nombre d'actionnaires sortants	12

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	<18 719 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	938 407
Plus ou moins-value réalisée sur cession des titres	<237 137 >
Droit de sortie	177
Régularisations des sommes non distribuables	<20 629 >

Capital au 31 décembre 2014

Montant	11 097 581
Nombre de titres	4 634
Nombre d'actionnaires	103
Taux de rendement	7,71 %

3.7 Sommes distribuables :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Résultats d'exploitation	155 685	154 884
Régularisations	< 3 975 >	< 24 378 >
Sommes distribuables de l'exercice	151 710	130 506
Sommes distribuables des exercices antérieurs	2	1
	151 712	130 507

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividende :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Dividende ASSAD	33 250	40 546
Dividende ESSOUKNA	22 820	24 710
Dividende SIMPAR	21 300	25 005
Dividende TUNIS RE	17 500	21 783
Dividende TUNISIE LEASING	13 707	11 342
Dividende SOTUVER	12 342	12 000
Dividende TPR	11 730	12 199
Dividende BIAT	11 425	3 577
Dividende SOTRAPIL	10 350	10 709
Dividende EURO-CYCLES	9 900	-
Dividende TELNET HOLDING	9 412	13 285
Dividende ONE TECH HOLDING	8 400	-
Dividende TUNIVEST SICAR	7 400	10 095
Dividende ATTIJARI LEASING	5 340	12 480
Dividende S.N.V.M.T	4 920	5 880
Dividende SFBT	4 875	16 873
Dividende SOTEMAIL	4 612	-
Dividende SAH TUNISIE	4 349	-
Dividende AMEN BANK	4 030	9 265
Dividende POULINA G H	3 570	3 231
Dividende SFBT NG	3 209	888
Dividende NEW BODY LINE	2 320	3 685

Dividende SOMOCER	2 303	474
Dividende ADWYA	2 225	450
Dividende SOTIPAPIER	2 072	-
Dividende I.C.F. NS 2012	2 071	1 407
Dividende ASTREE	1 827	1 583
Dividende ALKIMIA	1 284	273
Dividende AIR LIQUIDE	992	1 581
Dividende CIL	938	9 525
Dividende HEXABYTE	744	317
Dividende AMEN BANK NG	606	-
Dividende ATTIJARI BANK	-	14 191
Dividende SITS	-	10 976
Dividende I.C.F	-	6 300
Dividende BT	-	4 550
Dividende MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	-	4 442
Dividende ATTIJARI OBLIGATIONS SICAV	-	2 809
Dividende ARTES	-	2 500
Dividende G.I.F	-	1 830
Dividende SOTETEL	-	1 170
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	-	976
Dividende STAR	-	756
Dividende UBCI	-	300
Dividende BH	-	58
Dividende ATL	-	-
Dividende BNA	-	-
Dividende ATB	-	-
Dividende LES CEMENTS DE BIZERTE	-	-
Dividende SOPAT	-	-
	241 823	304 021

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts sur obligations et valeurs assimilées	13 602	16 271
Total	13 602	16 271

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts sur billet de trésorerie	53 604	22 154
Intérêts sur dépôt à vue	31 428	37 334
Intérêts sur certificat de dépôt	9 405	5 997
Total	<u>94 437</u>	<u>65 485</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	44 138	55 183
Rémunération du distributeur exclusif	102 990	128 761
Rémunération du dépositaire	6 495	7 948
Commission de surperformance	8 302	-
Total	<u>161 925</u>	<u>191 892</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance CMF	11 009	13 472
TCL	9 928	15 121
Honoraires du commissaire aux comptes	9 788	9 756
Autres frais	1 527	652
Total	<u>32 252</u>	<u>39 001</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Revenus des placements	75,499	78,458	68,079	57,051
Charges de gestion des placements	< 34,943 >	< 39,026 >	< 41,001 >	< 32,007 >
Revenus net des placements	40,556	39,432	27,078	25,044
Autres produits	-	-	-	-
Autres charges	< 6,960 >	< 7,932 >	< 6,972 >	< 6,231 >
Résultat d'exploitation (1)	33,596	31,500	20,106	18,813
Régularisation du résultat d'exploitation	< 0,858 >	< 4,958 >	< 3,519 >	< 0,048 >
Sommes distribuables de l'exercice	32,738	26,542	16,587	18,765
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	202,505	< 247,304 >	< 15,399 >	1,648
Frais de négociation de titres	< 4,039 >	< 4,453 >	< 4,489 >	< 4,410 >
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	< 51,173 >	14,304	126,223	22,677
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	147,293	< 237,453 >	106,335	19,915
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	180,888	< 205,953 >	126,441	38,728
Droit de sortie	0,038	0,767	2,424	12,544
Résultat non distribuable de l'exercice	147,331	< 236,686 >	108,759	32,459
Régularisation du résultat non distribuable	< 4,453 >	32,814	< 7,980 >	41,029
Sommes non distribuables de l'exercice	142,878	< 203,872 >	100,779	73,488
Distribution de dividende	26,541	16,587	5,701	-
Valeur liquidative	2 427,556	2 278,480	2 472,398	2 360,733

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,47%	1,43%	1,44%	1,39%
Autres charges / actif net moyen	0,29%	0,29%	0,24%	0,27%
Résultat distribuable / actif net moyen	1,41%	1,15%	0,70%	0,82%

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de succès s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 25% de la commission de succès s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

RAPPORT GENERAL

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- L'audit des états financiers de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, tel qu'ils sont joints au présent rapport, faisant apparaître un total actif de 11312673 DT, un actif net de 11249293 DT pour 4634 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 2 427,556 DT.
- les autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

2- Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

3- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 14 avril 2015

Le commissaire aux comptes :

**ECC MAZARS
Mourad FRADI**

RAPPORT SPECIAL

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2014. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

- ✓ La société STRATEGIE ACTIONS SICAV a souscrit à des obligations émises par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets au titre de 2014 et comptabilisés par la société s'élève à 1 524 DT.
- ✓ La société STRATEGIE ACTIONS SICAV a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2014 s'élève à 12 052 DT.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- ✓ La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ses frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2014, à 44 138 DT.

✓ La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ses frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2014, à 102 990 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 14 avril 2015

Le commissaire aux comptes :

**ECC MAZARS
Mourad FRADI**